



Garde d'enfants suite divorce

Par **Eliane.C**, le **16/10/2020** à **21:24**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin de vous solliciter pour un problème que je traverse actuellement.

En résumé : Je me sépare de mon mari. J'ai quitté le domicile suite à une main courante déposée. Il était au courant, je lui ai proposé d'inscrire les enfants dans une autre région car j'ai demandé mais il a refusé. Sauf que les enfants ont été inscrits provisoirement là où je suis actuellement. Il a fait un réfère et il a gagné pour le simple fait que je n'avais pas à inscrire les enfants dans une autre école sans l'autorisation du père.

Aujourd'hui, le père a obtenu la garde de façon provisoire. Surtout qu'il a menti pour avoir la garde et les juges en ont tenu compte.

Aujourd'hui il me propose la garde alternée de lui même afin qu'on puisse s'arranger. Pour cela, il veut que je déménage pour me rapprocher du lieu d'école des enfants.

Le pire c'est que nous n'avons pas une bonne avocate. On a demandé un référé, elle n'a rien fait, on ne l'a jamais eu au téléphone depuis le début de la procédure, d'autant plus qu'elle s'en fou complètement. Je ne peux rien lui demander alors je me tourne vers vous.

Donc, est ce que vous croyez que je peux aller au procès pour redémander la garde des enfants ? Car là, la garde est provisoire mais si je prends le risque d'aller au divorce et redémander la garde j'ai peur de la perdre définitivement mais le fait est que le père insiste pour avoir une garde alternée et le connaissant ce n'est pas normal, il a forcément à perdre donc il veut s'arranger..

Pouvez vous mieux m'aiguiller s'il vous plaît ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2020** à **08:23**

Bonjour,

La première chose à faire est de changer d'avocat, c'est votre droit d'autant que vous avez tout intérêt à avoir VOTRE avocat, pas un avocat commun.